



Barème d'honoraires applicables à compter du 15 octobre 2017.

#### HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES SUR LA TRANSACTION

Inférieur ou égale à 50 000 € Net Vendeur	3 000 €
De 50 001 € à 100 000 € Net Vendeur	6 %
De 100 001 € à 200 000 € Net Vendeur	5 %
Supérieur à 200 001 € Net Vendeur	4,5 %

#### HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES SUR LA LOCATION

BAIL : 10 € /m<sup>2</sup>

ETAT DES LIEUX : 3 €/m<sup>2</sup>

50 % A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET 50 % A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE